

10. J'ai essayé divers emplois mais n'ai pu les conserver à cause de mes douleurs à la poitrine. J'ai demandé au ministère des Affaires des anciens combattants de me faire subir des traitements, mais il a refusé en disant que je n'avais aucun mal. Cela a duré un an. À l'hôpital civil, on m'a dit que j'étais atteint de tuberculose. Je suis donc retourné au ministère des Affaires des anciens combattants, lui apportant la preuve que j'étais malade, mais il m'a répondu que comme j'avais quitté le service depuis plus d'un an, je n'avais plus droit aux traitements. Je suis alors retourné à l'hôpital civil; puis j'ai écrit à divers députés, leur expliquant mon cas. Pendant cette période, ma femme et mes enfants végétaient. À la longue, fatiguée d'attendre qu'on m'accorde ma pension, elle m'a quitté pour un autre qui peut subvenir à ses besoins.

11. En 1944, je me suis rendu à Ottawa afin de tenter d'obtenir quelque redressement. J'étais malade et tellement impatient du traitement que j'avais eu aux mains du ministère des Affaires des anciens combattants,—que je blâme d'avoir brisé mon foyer,—que j'étais décidé à attirer l'attention sur mon cas. Je me suis introduit à la Chambre des communes où j'ai tenté de m'expliquer. Toutefois, j'avais à peine ouvert la bouche lorsqu'on m'a escorté au bureau de M. Ian Mackenzie.

12. Je lui ai expliqué mon cas, après quoi on m'a envoyé au pavillon des ex-militaires. Je me disais qu'enfin j'obtiendrais quelque redressement puisque, pour la première fois en quatre ans, j'étais admis à un hôpital du ministère. Toutefois, j'ignorais le sort qui m'attendait.

13. Quelques jours après mon entrée au pavillon des ex-militaires, on m'a escorté à Ste-Anne. C'est là que j'ai subi un nouveau traitement pour la tuberculose: on m'a battu jusqu'à ce que je devienne inconscient puis enfermé avec des ex-militaires tombés en démente dans une salle fermée à clé. Si les soins qu'on leur accorde passent pour des traitements, que Dieu leur soit en aide.

14. Lorsque nous voyons des anciens combattants ayant perdu la raison au service de leur pays subir de mauvais traitements, il est temps de se demander si nous vivons sous un régime démocratique.

15. Néanmoins, après environ un mois de détention surveillée, j'ai réussi à glisser une lettre à un ami de l'extérieur afin de lui décrire les conditions. Je ne saurais dire si c'est grâce à lui que j'ai réussi à sortir. J'ai été évacué, cependant, moyennant la promesse que je ne réclamerais pas ma pension et que je n'informerai pas le Parlement du traitement qu'on m'avait fait subir. On m'a même offert un emploi à l'hôpital Sainte-Anne, emploi que j'ai accepté, bien que ma maladie ait été en activité, afin de sortir de la salle des malades mentaux.

16. Dès ma sortie j'ai déposé aux bureaux de la *Gazette* de Montréal une déclaration de huit pages relatant les choses dont j'avais été témoin. On m'a donné l'assurance qu'elle serait publiée. Toutefois, ayant constaté que ma déclaration ne paraissait pas, je suis retourné aux bureaux du journal où l'on m'a dit que les censeurs avaient refusé la publication de l'écrit parce qu'il pouvait nuire au recrutement de l'armée. À cela il n'y a pas de doute.

17. Je souffre maintenant d'hémorragies et mon état empire. Le ministère des Anciens combattants refuse toujours de me faire soigner. Je suis donc entré à un sanatorium public, à Sainte-Agathe et en mai 1946 on m'a enlevé sept côtes afin de comprimer mon poumon et fermer

la cavité. Puis on m'annonce que la réclamation à l'égard de la pension que je soutiens depuis six ans, est enfin agréée. J'ai été transporté du sanatorium public à l'hôpital des anciens combattants de Lachine.

18. Au mois de juillet 1946, j'ai été évacué de l'hôpital et je me suis ménagé. De temps à autre je prenais un emploi peu fatigant qui pouvait durer quelques mois. C'est au cours d'un de ces emplois à titre d'infirmier au pavillon des anciens combattants, que ma maladie est devenue active. C'était en janvier 1948. Comme on m'a laissé entendre que je devais retourner au sanatorium, j'y ai consenti.

19. Le 9 février de cette année, muni d'une lettre du docteur Brown du pavillon des anciens combattants, je me suis présenté au ministère des Anciens combattants à Montréal. On m'a dit que je devrais aller à l'hôpital de Sainte-Anne. Non merci, ai-je dit, car je me souvenais encore de mon dernier séjour à cet endroit. Dans l'impossibilité où je me trouvais d'aller à l'hôpital Queen-Mary ou à celui de Saint-Hyacinthe, je voulais aller à Sunnybrook. La crainte de ce qui m'arriverait si l'hôpital Sainte-Anne mettait jamais le grappin sur moi m'en tenait éloigné. Mes craintes étaient bien fondées, comme je vais le démontrer dans le paragraphe suivant.

20. Je suis entré à l'hôpital de Saint-Hyacinthe le 10 février 1948 et tout allait bien. J'avais gagné 15 livres et j'étais heureux. Le 7 mai, le médecin me dit: "Harvey, l'ambulance est ici: nous vous transportons à l'hôpital de Sainte-Anne où vous serez examiné par un psychiatre".

21. J'ai dit que je ne voulais pas y aller, sachant ce qui arriverait si je mettais jamais les pieds là. On pouvait m'interner pour la vie sans que personne ne le sache, parce que ni la légion ni même la Croix-rouge n'ont accès au pavillon F5 à l'hôpital de Sainte-Anne.

22. On me dit que je n'avais rien à redire, que l'important ce n'était pas ce que je voulais mais ce qu'on me commandait. J'ai dit que je n'irais à Sainte-Anne qu'à l'état de cadavre; je saisis donc une lime à ongles sur ma table et menaçai de m'en percer si on essaie de me contraindre. L'effroi que m'inspirait l'hôpital de Sainte-Anne était tel que je me serais volontiers suicidé.

23. Tenant la pointe de la lime tournée vers mon cœur je m'élançai vers la sortie avec l'intention de sauter sur la première bicyclette qui passerait à ma portée et de m'enfuir. Le terrain de l'hôpital est cependant entouré d'une clôture de fils de fer barbelé d'une hauteur de huit pieds et il m'a été impossible d'en sortir. Dans l'intervalle, cinq policiers et deux conducteurs d'ambulance resserraient leur cordon autour de moi, et voyant que mes chances de conserver ma liberté diminuaient, j'ai tenté d'enjamber un fossé. Ayant fait un faux pas cependant, je tombai la face contre la terre. Tous ont sauté sur moi. Certains étaient debout sur mes jambes et d'autres sur mes bras; on m'a alors tordu le bras derrière le dos et le sang coulait de huit blessures différentes qu'on m'avait infligées en sautant sur moi.

24. On m'a alors transporté à l'ambulance et, sans me permettre de recueillir mes effets personnels, on m'a conduit à l'hôpital de Sainte-Anne où je suis écroué depuis six semaines et tenu à l'écart. J'ai pu, par la corruption, faire parvenir une lettre à M. Blackmore et c'est, je crois, la seule raison pour laquelle je suis libre aujourd'hui.